

besoins, où leurs barques ou leurs bateaux seront continuellement à l'abri des intempéries.

C'est à la suite de cette centralisation qu'il n'est resté que huit ports de mer ou ports de débarquement de poisson aux Îles-de-la-Madeleine sur un très grand nombre. Le gouvernement du Canada a aménagé, au coût de 5 millions de dollars, un port de mer principal à Cap-aux-Meules, aux Îles-de-la-Madeleine, port de mer qui est maintenant parachevé, ce qui était incidemment désiré par la population des Îles-de-la-Madeleine depuis plus de 60 ans, me dit-on.

C'est aussi en vertu de cette conception centralisatrice qu'on est actuellement en train de construire à Grande-Entrée, encore aux Îles-de-la-Madeleine, un port de mer plus modeste, mais qui répondra aux besoins des pêcheurs de cette région des Îles. Et ce port de mer sera aménagé au coût d'environ un demi-million de dollars.

Les plans et devis sont prêts également depuis le printemps 1970 pour l'aménagement d'installations portuaires à Étang-du-Nord, encore aux Îles-de-la-Madeleine, installations qui, malheureusement, n'ont pu, malgré les plans que les autorités locales du ministère des Travaux publics avaient prévus pour cette année, être exécutées, mais dont nous prévoyons l'exécution pour le printemps 1972. La même chose s'impose depuis longtemps dans la région s'étendant entre Étang-des-Caps et l'Anse-à-la-Cabane, mais, dès l'an prochain, nous espérons entreprendre des travaux semblables.

Car après tout, si nous voulons être dotés de meilleurs entrepôts frigorifiques et d'usines plus modernes, il nous faut d'abord construire des installations permettant au pêcheur d'y envoyer son poisson. Le métier de pêcheur, comme tout le monde le sait, est un dur métier. Le pêcheur qui quitte le port aux petites heures du matin pour voguer sur une mer parfois très houleuse, travaille durement durant toute la journée. Mais s'il arrive qu'il est obligé de «tirailer» ses barques de pêche et de débarquer son poisson à des installations inadéquates, il se découragera vite, et de plus en plus de gens dépendront alors d'allocations de bien-être social. C'est pourquoi je demande au gouvernement fédéral d'accélérer la réalisation du programme de construction d'installations portuaires pour ces pêcheurs, et je lui demande en particulier d'écouter non seulement le député de la circonscription qui doit connaître et qui connaît les problèmes de ses électeurs, mais aussi puisqu'il existe des bureaux locaux et régionaux, les ingénieurs du ministère des Travaux publics. Il doit écouter attentivement les propositions qui émanent de ces bureaux régionaux, parce que les ingénieurs du ministère fédéral des Travaux publics sont constamment sur les lieux et connaissent les besoins des pêcheurs, comme le député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine. J'ai déjà souligné aux fonctionnaires supérieurs du ministère des Travaux publics que ce n'était pas dans un bureau, à Confederation Heights, que l'on pouvait connaître les besoins des pêcheurs de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine.

Dans le même ordre d'idées, monsieur l'Orateur, je dirai ce que le gouvernement fédéral fait, depuis plusieurs années, pour améliorer le sort des pêcheurs. En effet, des travaux considérables ont été effectués au port de Paspébiac, depuis plusieurs années, dans la partie continentale de ma circonscription, et un contrat de l'ordre de plus d'un demi-million vient d'être octroyé par le ministère des Travaux publics relativement au prolongement de la jetée à cet endroit.

• (4.20 p.m.)

Mais tous ces travaux considérables ne profiteront qu'aux pêcheurs hauturiers. Que faire des pêcheurs côtiers, qui se rencontrent, comme je l'ai dit tout à l'heure, aux Îles-de-la-Madeleine? Le comité fédéral-provincial sur les pêches a décidé, dans le cadre de l'aménagement du territoire, de ne conserver que huit quais pour le débarquement du poisson. Dans la région de Bonaventure, sise sur la terre ferme, il a décidé de n'en conserver que trois, sur une distance de 125 à 140 milles. Mais les pêcheurs côtiers, les petits pêcheurs, qui ne sont pas pourvus de ces magnifiques chalutiers construits grâce à l'aide généreuse du gouvernement canadien, qu'auront-ils comme installation, puisque les quais actuels se détériorent à cause de la politique centralisatrice? Il s'agit sans doute d'une très bonne politique, mais on ne doit pas oublier que la pêche côtière demeurera tant qu'il y aura du poisson et du homard dans la Baie des Chaleurs et dans les autres eaux canadiennes.

Par conséquent, il n'est pas normal qu'on néglige les pêcheurs côtiers, qui ont engagé des dépenses assez considérables pour se procurer leurs agrès de pêche, et qu'on les force à parcourir une distance de 50 milles pour aller s'abriter et disposer du produit de leur pêche.

Évidemment, les députés ne connaissent pas tous les endroits de la circonscription de Bonaventure. Certains de mes collègues, qui demeurent à proximité de Bonaventure, connaissent la Gaspésie pour en avoir déjà fait le tour. Ils savent, par exemple, qu'entre Gascons—n'est-ce pas un très joli nom—et Paspébiac, il y a une distance d'environ 50 milles, où il n'y a aucun port, aucun quai pour accommoder les pêcheurs côtiers.

M. André Ouellet (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Cela est honteux!

M. Béchard: Je suis d'accord avec le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Ouellet) que cela est une honte.

C'est pourquoi, récemment, je rencontrais ces pêcheurs, qui m'ont dit qu'ils ne seraient jamais d'accord sur l'endroit où l'on devrait construire une telle installation. Si jamais on en construisait une, ils ont décidé de laisser le choix de l'emplacement à l'ingénieur du ministère des Travaux publics, en qui ils ont confiance.

Entre Paspébiac et Carleton, soit encore une distance de 50 milles, il n'existe aucune installation portuaire pour les pêcheurs. On demande au ministère des Travaux publics de réparer les quais, et l'on répond toujours: Dans le cadre de l'aménagement du territoire, on n'a conservé que trois quais dans la circonscription et, par conséquent, inutile d'aller à l'encontre de cette politique.

A Ruisseau-Leblanc, où il existe une magnifique quai, qui, s'il était réparé, pourrait rendre d'énormes services aux pêcheurs côtiers, en empêchant plusieurs familles de vivre d'assistance sociale, un citoyen débrouillard, comme tous mes électeurs le sont, a mis sur pied une usine afin de recevoir le poisson des pêcheurs côtiers et l'appêter de façon à le mettre sur le marché.

Avec l'aide du gouvernement, si l'on voulait entretenir ce quai, si l'on voulait au moins faire de Ruisseau-Leblanc un port de mer compris au nombre de ceux que le comité fédéral-provincial a décidé de garder, cette usine, dans deux ou trois ans, procurerait du travail à environ une quinzaine de personnes, sans compter les pêcheurs qui pourraient venir alimenter cette usine et, comme je le